



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2016-036

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2016

Sommaire

Direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées

65-2016-05-30-007 - Arrêté portant clôture des opérations de remaniement cadastral de la commune d'ANDREST (1 page)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-06-07-003 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exécution du budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5 (2 pages)

Page 5

Direction départementale des finances publiques des
Hautes-Pyrénées

65-2016-05-30-007

Arrêté portant clôture des opérations de remaniement
cadastral de la commune d'ANDREST



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

**Arrêté n°
portant clôture des opérations
de remaniement cadastral de la commune d'ANDREST**

**La Préfète des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre ;

Vu la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques,

A R R E T E

Article 1 : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune d'ANDREST est fixée au 27 mai 2016.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune d'ANDREST et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le **30 MAI 2016**

La Préfète


Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-06-07-003

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exécution
du budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie et des moyens

ARRETE N°

Service du développement territorial

**portant subdélégation de signature pour
l'exécution du budget opérationnel
de programme n° 0112-DIR5**

Bureau de la coordination interministérielle

**La Préfète des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC, préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 31 mai 2016 portant nomination de M. Alain CHARRIER, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, en qualité de directeur de cabinet du préfet de l'Essonne ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 janvier 2004 relatif aux préfets coordonnateurs du massif des Alpes, du massif jurassien, du massif des Pyrénées et du massif vosgien ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, du 14 janvier 2016 portant délégation de signature à Mme Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC, préfète des Hautes-Pyrénées, dans le cadre de l'exécution du budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2012 portant nomination de M. Luc MONTOYA, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef du bureau de la programmation et des affaires économiques ;

Horaires : Délivrance des titres (du lundi au jeudi 8h30-12h/13h30-16h, le vendredi 8h30-12h) - Autres bureaux (du lundi au vendredi 9h-12h/14h-16h30)

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10

[Mél : \[prefecture@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr\]\(mailto:prefecture@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr\)](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr) - Site Internet : www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

Vu la décision préfectorale du 26 août 2014 portant nomination de M. Serge CLOS-VERSAILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur de la stratégie et des moyens ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juin 2016 relatif à l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées et portant délégation de signature à M. Gilbert MANCIET, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées par intérim ;

Vu le contrat de projet État-Région Midi-Pyrénées 2007-2013 et les conventions interrégionales « plan Garonne », « massif des Pyrénées » et « vallée du Lot » ;

Vu le contrat de projet État-Région Midi-Pyrénées 2015-2020 et les conventions interrégionales « massif des Pyrénées » et « vallée du Lot » ;

Vu le budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées par intérim ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Dans le cadre de l'exécution du budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5, délégation est donnée :

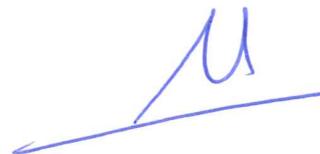
- à M. Gilbert MANCIET, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées par intérim, à l'effet de signer les engagements juridiques,

- à M. Serge CLOS-VERSAILLE, directeur de la stratégie et des moyens, à l'effet de constater le service fait et de certifier les pièces nécessaires au règlement des dépenses par le centre de services partagés Chorus PRFPLTF031 et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge CLOS-VERSAILLE, à M. Luc MONTOYA, chef du bureau de la programmation et des affaires économiques.

ARTICLE 2 - L'arrêté préfectoral n°65-2016-02-04-005 du 4 février 2016 portant subdélégation de signature pour l'exécution du budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5, est abrogé.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées par intérim et le directeur de la stratégie et des moyens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 7 juin 2016



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC